

La scolarisation des enfants en situation de handicap en Bretagne en 2018

3,4% des élèves bretons sont en situation de handicap¹

Parmi ces 20 700 enfants et adolescents scolarisés dans le 1^{er} degré (écoles maternelles et élémentaires) et le 2nd degré (collèges et lycées) :



¹ Au sens d'une reconnaissance administrative du handicap auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), par le biais d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Le nombre de ces élèves a augmenté de **23%** en Bretagne entre 2014 et 2018



Note : la somme des effectifs en milieu ordinaire et en UE médico-sociales n'est pas égale au total car les enfants en UE hospitalières ne sont pas repris ici.

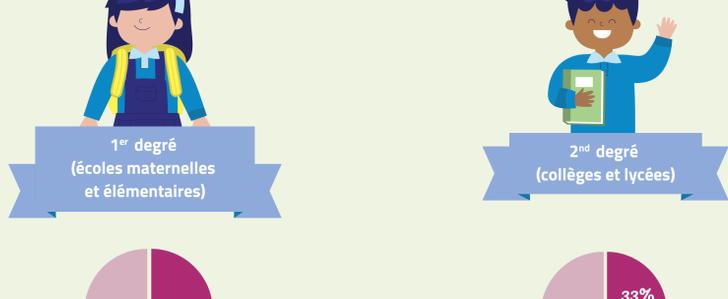
La hausse de 23 % observée en Bretagne suit la tendance nationale.

Elle concerne particulièrement **les classes ordinaires** (dont SEGPA et EREA, hors ULIS), bien que les effectifs en ULIS aient aussi progressé, en lien avec **l'ouverture de nouvelles unités dans le second degré** (en particulier les ULIS lycées).

La baisse du nombre d'élèves dans le secteur médico-social n'explique pas **l'augmentation observée en milieu ordinaire**, les effectifs étant sans commune mesure. Il s'agit plutôt d'un élargissement des publics bénéficiant d'un PPS.

Toutefois, en 2018, 700 enfants ayant une prescription de la MDPH de scolarité exclusive en établissement spécialisé (dans une unité d'enseignement) sont scolarisés en milieu ordinaire.

Les élèves en milieu ordinaire bénéficient d'accompagnements dans et en dehors de l'établissement scolaire



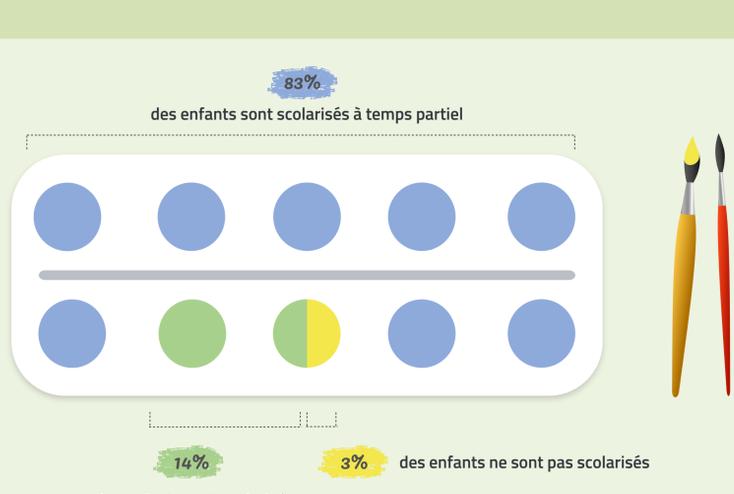
Accompagnement extérieur principal :



Quel que soit le degré, **l'accompagnement individuel** par un AESH/ AVS est **plus fréquent dans les départements bretons qu'au niveau national**, hormis dans les écoles des Côtes d'Armor (33 % des élèves contre 46 % à 60 % dans les trois autres départements et 35 % au niveau national).

² AESH / AVS : accompagnant des élèves en situation de handicap / auxiliaire de vie scolaire

Les enfants en situation de handicap en établissement médico-social sont majoritairement scolarisés

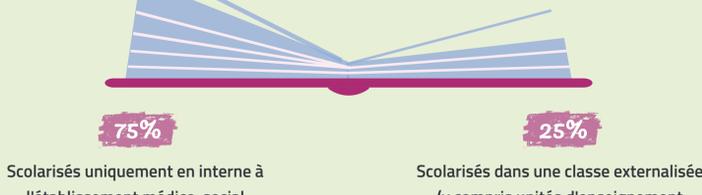


Répartition de la scolarisation à temps partiel



97 % des enfants accueillis dans un établissement médico-social breton sont scolarisés, principalement à temps partiel (83 % contre 8 % en milieu ordinaire).

De plus, la durée hebdomadaire est souvent très réduite : **huit élèves sur dix à temps partiel sont scolarisés moins de 2,5 jours par semaine.**



Trois quarts des élèves des établissements médico-sociaux suivent les cours uniquement à l'intérieur de l'établissement qui les accueillent.

Leur nombre a reculé de 8 % entre 2017 et 2018, au profit de l'externalisation.

En savoir plus

handidonnees@creai-bretagne.org

[Lien vers la publication](#)

Handidonnées

Cette infographie repose sur les données présentées dans "Handidonnées - Panorama des données sur le handicap en région Bretagne", qui découle du projet de même nom porté par le Réseau des Centres régionaux d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI). En Bretagne, il est co-construit par le CREAI et l'ARS Bretagne et accessible via l'application numérique de la Plateforme de l'observation sanitaire et sociale de Bretagne, PLATOSS (<https://geoplatoSS-bretagne.fr/#c=home>).

L'observatoire "Handidonnées" sera ouvert au public au 1^{er} semestre 2021.

"Handidonnées" a pour objectif de centraliser et mettre à disposition un ensemble d'indicateurs constituant un socle de connaissances sur les publics en situation de handicap et sur l'offre d'accompagnement proposée dans la région. Il permet ainsi à tout organisme ou toute personne d'accéder à des données quantitatives et qualitatives sur la scolarisation, l'insertion professionnelle et l'emploi, la vie à domicile et en établissement, la vie sociale, etc. des personnes en situation de handicap.